



L' *Information* municipale de Saint-Joseph-de-Sorel



Mot du *Maire*



Chers(es) Saint-Josephois(es),

Lors de la parution du bulletin municipal du mois de novembre 2004, j'attirais votre attention sur l'importance de la collecte sélective afin de réduire l'enfouissement de nos déchets. Je reviens à la charge encore aujourd'hui.

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR)

En 1999, le gouvernement du Québec adoptait « La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008 ». L'objectif est de mettre en valeur d'ici l'année 2008, 65 % des matières résiduelles pouvant l'être. De plus, la Loi 90 oblige les MRC à établir un plan de gestion des matières résiduelles sur leur territoire (PGMR). Le 2 octobre 2001, la MRC du Bas-Richelieu débute le processus d'élaboration. Elle prépare d'abord un projet, forme une commission qui informe et consulte les citoyens et adopte le PGMR, le 12 janvier 2005. Au total, 58 mesures sont proposées dont un peu plus d'une trentaine dans le secteur municipal. Une somme d'environ 6 M\$ serait investie au cours des prochaines années dans les infrastructures et différents programmes pour favoriser la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation des matières résiduelles de même que pour accroître l'information et la sensibilisation auprès des différentes clientèles.

ON DOIT COMMENCER TOUT DE SUITE

Les dernières statistiques de pesées concernant les résidus enfouis par la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel révèlent qu'au cours de l'année 2004, nous n'avons récupéré que 124,66 tonnes métriques sur un total de déchets de 917,98 tonnes métriques. Nous sommes très loin de la norme gouvernementale et il nous faut réagir tout de suite. Nous nous devons d'utiliser les bacs bleus de la collecte sélective (papier, carton, plastique, verre et métal) afin de réduire d'une façon tangible nos matières enfouies.

Le Conseil municipal étudie actuellement la possibilité d'acheter des bacs roulants de récupération (bleus) de 360 litres afin d'inciter les contribuables au recyclage. De plus, le gouvernement provincial s'appête à adopter une loi par laquelle les Municipalités défraieraient une taxe spéciale de 10 \$ la tonne pour les déchets envoyés au site d'enfouissement. Ce qui représenterait une somme supplémentaire d'environ 8 000 \$ pour la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.

Nous devons réagir sur le champ et poser des gestes concrets de recyclage afin d'être prêt pour l'année 2008.

UTILISONS LES BACS BLEUS À BON ESCIENT LE CIVISME EST L'AFFAIRE DE TOUS

N.B. : Le Conseil municipal demande aux contribuables de respecter son règlement et de ne mettre leurs poubelles à la rue que 12 heures à l'avance. (Le dimanche en soirée ou tôt le lundi matin)

Olivier Gravel, *Maire*



Volume 18 no 1
Avril 2005



Les **Décisions** importantes du conseil



SESSION ORDINAIRE

04-12-20 : Le Conseil décide d'abandonner la poursuite de la phase II du programme Rénovation Québec de la S.H.Q. (C.P. 04-11-29) De plus, il adopte le budget 2005 du CIT Sorel-Varennnes et de la Régie Intermunicipale de la Gare de Sorel : Budget général : 5 114 033 \$; Taxibus 495 500 \$; service St-Amable 191 026 ; service Varennnes 1 342 320 \$; de la Gare de Sorel 513 742 \$. La quote-part de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel est de 28 180 \$. Il adopte aussi le budget de la Société de Transport adapté de Richelieu qui s'élève à 224 253 \$ et la quote-part de la municipalité est de 1880,26 \$.

05-01-17 : **ABRIS D'HIVER TEMPORAIRES ET OUVERTURES :** Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la session du Conseil tenue le 15 novembre 2004; considérant que le Conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation le 6 décembre 2004; considérant que la municipalité a reçu une demande valide de la part des personnes intéressées de la zone RB-118 (à la Pointe-aux-Pins) demandant que l'article 2 du second projet de règlement, concernant les vues sur le fonds voisin en vertu du Code civil du Québec, soit soumis à leur approbation; considérant que conformément à la loi, les articles du second projet de règlement qui n'ont fait l'objet d'aucune demande valide de la part des personnes intéressées peuvent être inclus dans un règlement distinct qui n'a pas à être approuvé par les personnes habiles à voter, le Conseil adopte le règlement numéro 192-23-1 intitulé "Règlement modifiant le règlement de zonage concernant les abris d'hiver temporaires et les ouvertures des bâtiments", lequel ne contient que les dispositions du second projet de règlement numéro 192-23 qui n'ont pas fait l'objet de demande d'approbation de la part des personnes intéressées. Le règlement modifiant le règlement de zonage concernant les ouvertures des bâtiments de la zone RB-118 sera soumis à l'approbation des personnes habiles à voter concernées, lors d'une journée d'enregistrement prévue par la loi.

RÈGLEMENT D'EMPRUNT : Le Conseil adopte le règlement d'emprunt numéro 297 concernant un emprunt de 315 000 \$ pour financer une partie des programmes "Rénovation Québec" et "Renouveau Villageois" en attendant le versement des subventions.

PROGRAMME HOCKEY-ÉTUDE : Considérant que la direction de l'école secondaire Bernard-Gariépy compte poursuivre le programme de hockey-étude pour la saison 2005-2006, le Conseil accorde un tarif préférentiel pour les heures à être dispensées le matin et l'après-midi du lundi au vendredi selon un horaire qui sera préétabli au début de la saison.

05-02-21 : **RÉFECTION DE LA RUE MONTCALM :** Le Conseil décide de procéder sur invitation à un appel d'offres auprès des compagnies d'ingénieurs conseils pour la confection des plans et devis de la rue Montcalm pour la partie située entre les rues de l'Ilménite et Saint-Joseph.

FIBRE OPTIQUE : Le Conseil décide d'adhérer au réseau de fibres optiques piloter par la MRC du Bas-Richelieu et la Commission scolaire et s'engage à brancher l'Hôtel de ville ainsi que le Centre Récréatif Aussant (aréna).

SESSION SPÉCIALE

04-12-06 : **RÈGLEMENT DE ZONAGE # 192-23 :** Après avoir adopté le premier projet de règlement numéro 192-23 modifiant le règlement de zonage concernant les abris d'hiver temporaires et les ouvertures des bâtiments (04-11-15), et après avoir tenu une assemblée publique de consultation (04-12-06), le Conseil adopte le second projet du règlement. Le 20 décembre plus de 12 personnes de la zone RB-118 (à la Pointe-aux-Pins) demandent la tenue d'un registre à ce sujet. Le projet de règlement est accepté dans toutes les autres zones.



PRO-MAIRE

Monsieur Serge Baron

Siège présentement comme pro-maire

Monsieur Baron a été élu conseiller pour la deuxième fois en juin 2001. Il est membre des comités suivants : Comité Consultatif Environnemental, Comité d'Habitation, d'hygiène et d'embellissement, Comité des Loisirs, Comité de Protection Civile Municipale.

MEMBRES DU CONSEIL

• Olivar Gravel	742.3148
• Serge Baron	742.5818
• Jean-Guy Cournoyer	743.8779
• Noëla Desmarais	742.7521
• Francine Parenteau	746.0896
• Georges-É. Pontbriand	743.9970
• Paul-Émile Tellier	746.4746



Le **Bilan** local et régional

MRC DU BAS-RICHELIEU

04-11-10 : **SÉANCE RÉGULIÈRE :** (11 maires) Les maires nomment leurs représentants qui siégeront sur le Comité de sécurité publique et les délégués de cours d'eau. De plus, ils font l'état de la situation des dossiers suivants : du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, du projet d'implantation du réseau de fibres optiques, du transport collectif, etc. Messieurs Jacques Patenaude, René Lachapelle et Claude Desautels présentent les résultats d'une recherche sur les entreprises d'économie sociale du Bas-Richelieu.

04-11-23 : **SÉANCE SPÉCIALE :** (12 maires) Le Conseil des maires réuni en séance spéciale analyse et discute des prévisions budgétaires 2005.

04-11-24 : **SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE :** Les membres du Comité administratif tiennent une séance de consultation publique sur la modification du schéma d'aménagement concernant l'introduction d'une zone patrimoniale à Saint-Joseph-de-Sorel. Aucun contribuable concerné ne s'est présenté à cette soirée d'information.

04-11-24 : **SÉANCE RÉGULIÈRE :** (12 maires) Le Conseil adopte le règlement numéro 146-04 modifiant le schéma d'aménagement de la MRC concernant l'introduction d'une zone patrimoniale sur le territoire de la ville de Saint-Joseph-de-Sorel. De plus, il appuie le projet de revitalisation du marché Richelieu étant donné que l'édifice fait partie du patrimoine de notre belle région et il fait le point sur les dossiers suivants : l'élaboration du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, l'implantation du réseau de fibres optiques et l'implantation d'un réseau de transport collectif.

PRÉVISIONS BUDGETAIRES 2005 (MRC) : Le budget 2005 de la MRC du Bas-Richelieu totalise un montant de 6 849 932 \$ comparativement à 5 528 720 \$ pour 2004. L'augmentation des dépenses est de l'ordre de 1 321 212 \$ représentant une hausse de 23,9 %. La hausse des contributions municipales correspond à 565 365 \$, soit une augmentation globale de 52,9 %. La hausse des quotes-parts est affectée à 63 % au CLD (355 919 \$) et à 37 % à la MRC (209 446 \$). La hausse des quotes-parts pour le CLD est due à deux nouvelles contributions de la MRC pour : le fonctionnement du Commissariat industriel (285 000 \$) et pour le fonctionnement du CLD (70 919 \$). La hausse des quotes-parts pour la MRC est due à la création de nouveaux postes (secrétaire, agent de communication, conseiller en sécurité incendie, inspecteur régional et technicien en aménagement du territoire, conseiller en gestion des matières résiduelles), à la réalisation d'études spécifiques, à la possibilité d'asphalter la piste cyclable, à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans de communication, à la mise en œuvre d'un réseau de dépôts volontaires de résidus domestiques dangereux, à l'instauration d'un jumelage dynamique avec Cholet, à la participation de travaux pour instaurer une structure décisionnelle concertée en périphérie du lac Saint-Pierre, etc. Ainsi, la quote-part totale de la ville de Saint-Joseph-de-Sorel passe de 52 458,37 \$ à 78 610,84 \$, celle de Sorel-Tracy de 668 155,57 \$ à 1 060 183,57 \$, celle de Sainte-Anne-de-Sorel de 51 644,30 \$ à 76 057,74 \$, etc.

PISTE CYCLABLE : Le 1er novembre 2004, l'UPA demande une autorisation d'appel devant la Cour Suprême du Canada concernant le jugement de la Cour d'appel de la Cour Supérieure rendu en faveur de la MRC, le 3 septembre 2004, relatif à la piste cyclable.

04-12-15 : **SÉANCE SPÉCIALE :** (10 maires et un conseiller) Le Conseil des maires établit la procédure à suivre pour l'appel d'offres concernant l'achat de bacs roulants en accord avec les municipalités. Il accepte aussi l'échéancier relatif à l'adoption du PGMR. Suite à la recommandation du Comité de sélection, il embauche monsieur Benoît Jolicoeur au poste d'inspecteur régional. Il discute de la possibilité d'élaborer un projet de règlement uniforme sur le stationnement dans les municipalités de la MRC.

05-01-12 : **SÉANCE RÉGULIÈRE :** (12 maires) Suite au dépôt du rapport de la Commission sur le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR), le Conseil des maires l'adopte et le soumet au Ministère pour approbation. En plus du maire de la Ville de Sorel-Tracy qui siège sur le Comité de la Relance du Bas-Richelieu, le Conseil nomme monsieur Raymond Arel pour les représenter. De plus, il approuve les projets soumis et recommandés par le Comité de sélection dans le cadre du pacte rural. Les maires ayant décidé d'ajouter une réunion de travail par mois selon le besoin, ils élisent les mêmes membres du CA soient Olivier Gravel, préfet, Marcel Robert, Gilles Salvat, Solange Cournoyer et Raymond Arel. Le Comité administratif se réunira en cas d'urgence.

05-01-19 : **SÉANCE SPÉCIALE :** (12 maires) **Fibres optiques :** Depuis plus d'un an, la MRC et la Commission scolaire planifient l'implantation d'un réseau de fibres optiques. Des partenaires se joignent aux promoteurs entraînant par le fait même une diminution des coûts. Le Conseil des maires décide d'aller de l'avant dans ce dossier afin de profiter d'une subvention du gouvernement dans le programme "Villages branchés du Québec". **Bacs roulants :** Le Conseil donne le mandat au directeur général de préparer la version définitive du devis d'appel d'offres pour l'achat et la distribution de bacs roulants.

Le *Bilan* local et régional



MRC DU BAS-RICHELIEU (suite)

- 05-02-16 :** **SÉANCE AJOURNÉE :** (11 maires) Le Conseil des maires forme la Commission de consultation publique concernant l'élaboration du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie. Les maires nomment leurs représentants qui siégeront sur les organismes suivants : SADC : Olivier Gravel, préfet, Solange Cournoyer et Raymond Arel ainsi que Marcel Robert; CLD : Olivier Gravel, Raymond Arel, Claude Pothier, Marcel Robert, Gilles Salvat et Réjane Salvail.
- 05-02-23 :** **COMITÉ GÉNÉRAL DE TRAVAIL :** (10 maires) Les maires discutent des dossiers suivants : l'évolution de la MRC et l'engagement de personnel (secrétaire, agent de communication, d'un technicien en prévention des incendies et d'un conseiller en cours d'eau); du Plan de gestion des matières résiduelles (inspection de bornes-fontaines et projet de collecte de RDD); devis d'appel d'offres pour l'achat de bacs roulants; le transport adapté, les états financiers et de la relocalisation des locaux, etc.
- 05-03-09 :** **SÉANCE RÉGULIÈRE :** (9 maires et deux représentants) Le Conseil des maires adopte le plan stratégique de développement du Bas-Richelieu 2005-2009 et dépose le mémoire du Bas-Richelieu transmis au gouvernement dans le cadre de la consultation sur le projet de plan de développement durable du Québec. Le Conseil adopte le règlement déterminant les règles de régie interne du Comité de sécurité incendie et civile (CSIC) et nomme ses membres : 3 maires : Olivier Gravel, St-Joseph, Claude Pothier, St-Roch et Daniel Arpin, St-Ours; 3 D. G. : Maxime Dauplaise, Ste-Anne, Brigitte Vachon, Yamaska et Michel St-Martin, Ste-Victoire; 3 directeurs de services : Christian Desrosiers, Régie d'incendie, Louis-Aimé Massue, Alain Rouleau de Sorel-Tracy et un représentant du Club de radios amateurs de Sorel-Tracy. Le Conseil autorise la signature de la convention de construction d'un réseau de fibres optiques sur le territoire de la MRC du Bas-Richelieu entre la Commission scolaire de Sorel-Tracy, la MRC du Bas-Richelieu, Télébec, Sogetel, RISQ et Videotron. Les maires déposent trois avis de motion en vue de l'adoption de règlements d'emprunt sur : - l'achat de bacs roulants; - le financement de la subvention dans le cadre du programme "Villages branchés du Québec"; - l'asphaltage de la piste cyclable. Concernant la piste cyclable, le 3 mars 2005, la Cour Suprême du Canada rejette avec dépens en faveur des intimés procureur général du Québec et municipalité régionale de comté du Bas-Richelieu la demande d'autorisation d'appel qui avait été formulée par l'Union des Producteurs Agricoles (U.P.A.). Enfin, le Conseil des maires autorise l'engagement du personnel suivant : conseiller(ère) en sécurité incendie et civile; agent de communication et secrétaire-réceptionniste.

RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX RICHELIEU-SAINT-LAURENT

- 04-12-22 :** **ASSEMBLÉE SPÉCIALE :** (Olivier Gravel, prés., Réjane Salvail, Michel Berthiaume, Louis Cardin et Pierre Mathieu) Les délégués approuvent les coûts de la vidange des boues des étangs, 1-A et 1-B qui s'élèvent à 275 393,55 \$ net. Environ 630 tonnes de matière sèche ont été retirées. Les travaux ont été réalisés du 5 au 18 novembre sans aucune plainte venant de citoyens. De plus, les représentants décident des bénéfices à accorder au secrétaire-trésorier, monsieur Louis Cardin. La visite de pérennité du Ministère de l'Environnement concernant les équipements de l'usine accorde une note de 100 %.

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU

- 04-12-06 :** **SÉANCE ORDINAIRE :** (Olivier Gravel, Georges-É. Pontbriand, Michel Berthiaume, Yvon Bibeau, Claude Pothier et Luc Airoldi) Les délégués procèdent au renouvellement d'un règlement d'emprunt de la Régie. Le refinancement de la somme de 522 900 \$ est fait auprès de la Caisse populaire Pierre de Saurel au taux de 4.18%, le plus bas soumissionnaire.

TABLE DE CONCERTATION « AGIR POUR MIEUX VIEILLIR »

- 04-11-29 :** **RENCONTRE :** (Guylaine Chauvette, prés., Olivier Gravel, Gilles Capistran, Rosy Dupré, Noëla Desmarais, Louise Houle, Francyne Desjardins, Jean Dessureau et Jacqueline Vandal, Alain Denoncour, Sylvie Ouellette, Jacqueline Larin, Joanne Cartier, Rita Joyal, Lise Hardy et Jeanine Girouard). La Marche de la santé et de solidarité du 1er octobre fut un succès avec la participation d'une soixantaine de personnes. Les membres du "Comité de travail pour l'évaluation et l'amélioration des foyers d'hébergement privés" font l'état de la situation du dossier. Des informations sont données sur le programme de subvention "Programme nouveaux horizons pour les aînés" de Développement de ressources humaines Canada.



L' *Environnement*

COMITÉ ENVIRONNEMENTAL SAINT-JOSEPH-QIT

04-12-14 : **RENCONTRE :** (De St-Joseph-de-Sorel : Louis Lesieur, Gaétan Beaudry, Jacques Renaud, Léon Latour, Noëla Desmarais, P-É. Tellier, Serge Baron, J.-G. Cournoyer, Olivar Gravel; De QIT-Fer et Titane : Jacques Thivierge, Dominique Beaudry,) Dorénavant le Comité consultatif environnement de Saint-Joseph-de-Sorel portera le nom de "Comité Environnemental Saint-Joseph-QIT". Les membres présents font un remue-méninges portant sur le rôle et le mandat du Comité ainsi que sur sa représentativité (2 représentants de QIT, 7 du Conseil municipal et 7 citoyens).

COMITÉ ZIP DU LAC ST-PIERRE

04-12-08 : **45e SÉANCE ORDINAIRE DU C.A. :** (Pierre Latraverse, prés., du secteur Bas-Richelieu : Olivar Gravel, Carole Descheneaux, Gérald Brouillard, UPA, Gilles Marcotte ; secteur Nicolet-Yamaska : Claude Biron, Stéphane Roy ; secteur Maskinongé : Roger Michaud, Guy Gérin-Lajoie ; secteur D'Autray : Michel Désy; bureau de la coordination : Louise Corriveau et Vicky Violette, coordonnatrice) La directrice et la coordonnatrice déposent leur rapport qui est contenu dans le bulletin du Comité ZIP du lac Saint-Pierre "La Brise du Lac" concernant les projets en cours et les projets en attentes de financement. Le président informe les membres de la signature prochaine de l'entente Canada-Québec concernant la Phase IV qui devrait être signée vers la fin janvier 2005 (Objectifs : conciliation, concertation, transfert de connaissances et coordination). Les membres sont aussi informés de la responsabilité des administrateurs étant donné la nouvelle gouvernance.

COVABAR

04-11-27 : **ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE CONCERTATION :** (Environ 30 personnes dont de la région un représentant du monde agricole, du CEGEP et le maire et préfet Olivar Gravel) Les membres du CA de COVABAR sont en train d'élaborer un plan d'action stratégique qui devrait être adopté au printemps. Les dirigeants font l'état de la situation du plan directeur de l'eau du Bassin Versant de la rivière Richelieu ainsi que les étapes à venir (formation d'un Comité technique, finalisation de la cueillette des données et consultations des groupes sectoriels ainsi que la rédaction du portrait). Les responsables présentent les chantiers d'intervention en développement durable dans la MRC Vallée Richelieu. D'autres projets de chantiers sont à venir. Le maire de Saint-Joseph-de-Sorel rencontre des représentants du Ministère de l'Environnement et du COVABAR afin d'analyser l'opportunité d'obtenir des projets dans notre région.

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DU BAS-RICHELIEU

04-09-09 : **SOIRÉE D'INFORMATION :** 28 septembre et 5 octobre 2004 : Séance de consultation (Environ 50 personnes assistent à chacune de ses rencontres dont de St-Joseph-de-Sorel, P-Émile Tellier, Noëla Desmarais et J.-Guy Cournoyer).

TABLE DE CONCERTATION EN ENVIRONNEMENT DU BAS-RICHELIEU

05-02-24 : **RÉUNION DU C.E. :** (Olivar Gravel, René Lachapelle, Martine Beaudreau et Hélène Gignac) Les officiers traitent la correspondance, font la mise à jour des nouveaux membres et adoptent le rapport financier (disponible au 31 décembre 2004 : 6 124,98 \$). Ils discutent du mémoire sur le développement durable et la mise à jour du plan d'action (diagnostic, tableau de bord et comité sur la gestion de l'eau). Enfin, ils établissent un calendrier des prochaines rencontres.

05-03-03 : **ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE :** (Olivar Gravel, prés., René Lachapelle, sec., Hélène Gignac, Martine Beaudreau, Carole Descheneaux, Jeanne Cournoyer, Marc Lavoie, Yves Bérard, Gilles Lavallée, Louise Corriveau, Gilles Marcotte, François Cournoyer, Steven Duquette et France Valiquette) Olivar Gravel, président de la Table et préfet de la MRC fait l'état de la situation du dossier "Le plan de gestion des matières résiduelles". Au cours de l'année 2004, la Table a totalisé des revenus pour un montant de 1 705,54 \$, des dépenses de 2 651,87 \$ et le solde disponible est 6 124,98 \$. Les membres acceptent la formation de deux comités de travail : 1^e celui portant sur la réalisation d'un tableau de bord du Bas-Richelieu, le Comité de développement durable, 2^e celui sur la gestion de l'eau. Hélène Gignac dépose le mémoire collectif du Bas-Richelieu sur le plan de développement durable du Québec.

Les *Spectacles*



vous propose... de **belles sorties** pour
le mois d'**Avril 2005**

1	Dimanche 3 avril 2005 à 11h00, Centre Culturel de Sorel-Tracy <i>Hélène Gagné, Soprano</i> Concert classique dans le cadre des p'tits dimanches ensoleillés	1
2	Dimanche 3 avril 2005 à 14h00, Salle Georges-Codling <i>Arthur l'Aventurier, Les saisons en ballon</i> Spectacle pour enfants de 3 à 8 ans	2
3	Vendredi 8 avril 2005 à 20h30, Centre Culturel de Sorel-Tracy <i>Fred Pellerin, Comme une odeur de muscles</i> Le conteur Fred Pellerin nous présente son nouveau spectacle qui nous fait découvrir un autre personnage de son village	3
4	Samedi 9 avril 2005 à 20h30, Théâtre du Chenal-du-Moine <i>Nicola Ciccone, présenté en collaboration avec le TCM</i> Présentation du spectacle issu de son album « J't'aime tout court »	4
5	Les 8 • 9 • 15 • 16 avril 2005 à 20h30, Salle Georges-Codling <i>Grease, comédie musicale</i> Une production du Théâtre La Doublure, mise en scène par Francine Lahaie	5
6	Vendredi 22 avril 2005 à 20h30, Centre Culturel de Sorel-Tracy <i>Jim Corcoran</i> Jim Corcoran se distingue par ses mots justes et ses mélodies bien fiévolées, un incontournable	6
7	Samedi 30 avril 2005 à 20h30, Théâtre du Chenal-du-Moine <i>Claude Dubois, présenté en collaboration avec le TCM</i> Présentation du spectacle issu de son album Dur et Tendre	7

Pour **informations supplémentaires**, composez le **450.743.2785** poste 425



Les *Loisirs*

Inscriptions aux Sports d'Été 2005



Soccer & Baseball



▪ SOCCER ▪

OÙ ? QUAND ?

5 • 6 • 7 avril 2005
de 18h00 à 20h30
Centre Récréatif Aussant

Après le 7 avril 2005, vous présenter au
Service des Loisirs et de la Culture de la Ville
de Sorel-Tracy (Centre Culturel).

COÛT ?

Résidents de Saint-Joseph-de-Sorel 66,00 \$
(payable au C.S.B.R.)

photo de 1 1/4 x 1 1/4 obligatoire

- Catégorie : garçons et filles nés entre
1987 et 2000 inclusivement

Des frais de 10,00 \$ seront facturés pour tout chèque sans provision.
Un montant supplémentaire de 14,00 \$ par inscription sera ajouté
au tarif de base pour toutes inscriptions faites après le 25 avril 2005.

POLITIQUE FAMILIALE SOCCER & BASEBALL

La politique familiale s'applique aux résidents
de Saint-Joseph-de-Sorel.

1er enfant : 100 %
2e enfant : 50 %
3e enfant : gratuit

▪ BASEBALL ▪

OÙ ? QUAND ?

5 • 6 • 7 avril 2005
de 18h00 à 20h30

Service des Loisirs et de la Culture de la Ville
de Sorel-Tracy (Centre Culturel)

Les résidents de Saint-Joseph-de-Sorel sont considérés comme des
non-résidents au baseball. Ils doivent s'inscrire au Service des Loisirs et
de la Culture de la Ville de Sorel-Tracy (Centre Culturel) aux dates men-
tionnées ci-dessus. De plus, la municipalité, sur présentation de reçu
d'inscription, remboursera la différence entre le coût d'inscription établi
par cette municipalité pour les résidents et celui des non-résidents.

COÛT ?

Résidents de Saint-Joseph-de-Sorel

Novice (né en 1998 • 1999 • 2000) 195,00 \$
Autres 255,00 \$

Résidents de Sorel-Tracy

Novice (né en 1998 • 1999 • 2000) 65,00 \$
Autres 85,00 \$

(payable au A.B.A.B.R.)

- Catégorie : garçons et filles nés entre
1988 et 2000 inclusivement

Des frais de 10,00 \$ seront facturés pour tout chèque sans provision.
Un montant supplémentaire de 14,00 \$ par inscription sera ajouté
au tarif de base pour toutes inscriptions faites après le 25 avril 2005.

Aucun remboursement après la première activité cédulée et pour toute
nouvelle inscription un rabais de 20,00 \$ (novice) ou 30,00 \$ (autres) sur
le tarif de base vous sera remis par la poste après vérification.

▪ RECHERCHÉ ▪

Les associations de soccer et de baseball recherchent des entraîneurs,
arbitres et marqueurs. Veuillez donner vos noms si vous êtes intéressés
lors de l'inscription aux personnes présentes.





Une *invitation* du Conseil de Ville...

Le **Conseil de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel**
invite la population à une journée d'activité
au Centre Récréatif Aussant (aréna)
qui aura lieu **samedi le 10 avril 2005.**

■ HORAIRE DES ACTIVITÉS ■

- | | |
|-----------------------|---|
| ■ 09 h 30 à 11 h 00 : | Patinage libre
(tous les âges) |
| ■ 11 h 00 à 12 h 00 : | Patinage famille
(de 0 à 12 ans) |
| ■ 12 h 15 à 14 h 00 : | Hockey famille
(le port du casque protecteur est
obligatoire pour les jeunes) |
| ■ 14 h 00 : | Repas et cadeaux pour les
jeunes et les bénévoles |
| ■ 14 h 15 à 16 h 00 : | Hockey Old Timer
(Responsable : <i>Olivar Gravel</i>) |

N.B. : Les équipes de hockey seront formées par le responsable une semaine avant la date prévue des activités.

»»» ***Bienvenue*** à tous !



Les *Loisirs*

■ FORMULES D'APPLICATION ■

PISCINE ET TERRAIN DE JEUX ÉTÉ 2005

Des formules d'application pour travailler à la piscine municipale et au terrain de jeux, sont disponibles au bureau de l'Hôtel de ville.

Les applications seront reçues jusqu'au **29 avril 2005**.

Veillez vous présenter entre 8h30 à 12h00 et 13h30 à 16h30.

COURS

SAUVETEUR PISCINE - ÉTUDIANT(ES)

Veillez surveiller la publicité pour les cours de sauveteurs offerts par la Ville de Sorel-Tracy (soit: médaille de bronze, croix de bronze et sauveteur national). Ils sont absolument **NÉCESSAIRES** pour travailler sur une piscine publique.

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel remboursera à ses étudiants, sur présentation d'une pièce justificative, 100% du coût du cours une fois ce dernier réussi, et seulement 50% dans le cas où ce dernier serait échoué.

Veillez noter que ce remboursement inclut le coût des livres et documents.

N.B. VÉRIFIER SI VOTRE CARTE DE SAUVETEUR EST EXPIRÉE.

COURS AMBULANCIERS SAINT-JEAN

Les résidents de Saint-Joseph-de-Sorel qui suivent le cours de premiers soins seront remboursés à 50 % du coût d'inscription. Toutefois, lorsque cette qualification sera requise pour l'obtention d'un emploi d'étudiant(e) au Service des loisirs de la Ville, cette dernière défraiera 100% du coût. Les frais d'inscription seront remboursés comme ci-haut mentionné sur présentation d'une pièce justificative à l'effet que le cours a été réussi.

Communiquez avec :

**La Brigade Ambulancière St-Jean, Division 906
St-Hilaire / Beloeil, après 18h00 au 450.467.4343**

COURS DE PREMIERS SOINS

Les résidents de Saint-Joseph-de-Sorel qui suivent des cours de secourisme et RCR seront remboursés à 50 % du coût d'inscription. Toutefois, lorsque cette qualification sera requise pour l'obtention d'un emploi étudiant (e) au Service des loisirs de la Ville, cette dernière défraiera 100 % du coût. Les frais d'inscription seront remboursés comme ci-haut mentionné sur présentation d'une pièce justificative à l'effet que le cours a été réussi.

Communiquez avec :

**La Croix-Rouge région de Sorel-Tracy,
responsable Mme Francine Descheneaux, au 742-7294.**

REMBOURSEMENT D'UNE PARTIE DES FRAIS D'INSCRIPTION À DES ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES

La Ville poursuit la politique établie antérieurement à l'effet que pour les résidents de Saint-Joseph-de-Sorel qui s'inscrivent à des activités sportives ou culturelles (baseball, danse, piscine, etc...) offertes par le service des loisirs de la Ville de Sorel-Tracy et qui ne sont pas accessibles localement, la municipalité, sur présentation de reçu d'inscription, remboursera la différence entre le coût d'inscription établi par cette municipalité pour les résidents et celui des non-résidents. De plus, afin d'éviter toutes ambiguïtés, la définition de résident est la même que celle utilisée dans la loi sur les élections.



SALLE MUNICIPALE DE LA VILLE DE SAINT-JOSEPH DE-SOREL

Trois (3) salles non-fumeurs sont à la disposition de la population pour des réceptions ou réunions de tout genre.

• SALLE MUNICIPALE NO 1 :

Endroit : 303, rue Élisabeth
 Capacité : environ 250 personnes
 Coût : 150,00 \$ (tx incluses)

• SALLE MUNICIPALE NO 2 :

Endroit : 303, rue Élisabeth
 Capacité : environ 80 personnes
 Coût : 100,00 \$ (tx incluses)

• SALLE COMMUNAUTAIRE* :

Endroit : 203, rue Élisabeth
 (2e étage du local des 3 Âges)
 Capacité : environ 30 personnes
 Coût : 75,00 \$ (tx incluses)

* La ville loue cette salle aux contribuables de Saint-Joseph-de-Sorel aux périodes suivantes : entre le 10 décembre et le 1er février et entre le 1er juillet et le 15 août.

ABONNEMENT À LA BIBLIOTHÈQUE VILLE DE SOREL-TRACY

NOTEZ BIEN...

Présentez votre reçu au bureau du secrétariat de l'Hôtel de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et vous pourrez demander votre remboursement. Un chèque vous sera émis après l'assemblée régulière du Conseil de ville.

Prix et remboursement sujet à modification.

	Coût d'inscription		Remboursement par la Ville de St-Joseph-de-Sorel
	NON-RÉSIDENT	RÉSIDENT	
FAMILIAL	125.00\$	----	Remboursement de : 125,00 \$
ADULTES	75.00\$	----	Remboursement de : 75,00 \$
JEUNES	75.00\$	----	Remboursement de : 75,00 \$

CLUB DE SCRABBLE



Venez vous joindre au Club de scrabble « Si j'oSais » affilié à la Fédération québécoise des Clubs de Scrabble francophone. N'oubliez pas d'apporter vos jeux.

Endroit : 702 rue Montcalm | Salle numéro : 1
 Jour : Tous les mardis | Arrivée : 19h00

Informations : Madame Monique Blanchard • (450) 743-8197

Prochain... BULLETIN !

À ne pas manquer dans notre prochain bulletin...
 Nous vous informerons des **dates d'inscriptions** pour les **terrains de jeux** et la **piscine**.

• BINGO RÉCRÉATIF •

Tous les mercredis après-midi à 13h30, il y a un bingo récréatif au sous-sol de l'église de Saint-Joseph-de-Sorel organisé par le Chez-Nous de St-Joseph en collaboration avec la Fabrique.

Les profits seront remis au Chez-Nous de Saint-Joseph.

Nous vous attendons en grand nombre !



Si vous êtes intéressés à être membre du Club de fer « Pointe-aux-Pins » et à faire partie d'une ligue de jeu de fer dont les activités se tiendront au terrain du parc de la Pointe-aux-Pins, veuillez contacter monsieur **Jean-Pierre Lamy** au **743-8039**.

PARTICIPEZ NOMBREUX !



L' Aide-mémoire

■ Terrain de tennis

Afin de préserver la qualité de resurfaçage des terrains de tennis, situés sur la rue Saint-Joseph, il est interdit de pratiquer sur lesdits terrains toutes activités autres que les activités de tennis, dont entre autres et non limitativement, le hockey et le patin à roues alignées. Les résidents de Saint-Joseph-de-Sorel doivent se présenter à l'Hôtel de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel pour se procurer une clé afin d'avoir accès aux terrains de tennis. Un dépôt de 20,00 \$ par clé est exigible, ainsi qu'une preuve de résidence. Après chaque utilisation des lieux, les terrains devront être barrés.

■ Règlement no 193 « Permis de rénovation et/ou construction »

Lorsque vous procédez à des rénovations à l'intérieur ou à l'extérieur de votre résidence ou que vous faites l'ajout d'un cabanon, d'une piscine, d'un patio, d'un abri temporaire, d'une clôture, etc... N'oubliez pas de vous procurer votre permis de rénovation et/ou de construction, en communiquant à l'Hôtel de Ville pour y faire préparer ledit certificat avant la date prévue des travaux.

■ Règlement no 259 « Rampe de mise à l'eau »

Une passe est obligatoire pour utiliser la rampe de mise à l'eau ainsi que pour stationner votre véhicule auquel est attachée une remorque à bateau. Les endroits permis pour ledit stationnement dans la Ville, vous seront mentionnés au moment de l'acquisition de votre permis. La passe est valable pour l'année d'émission et renouvelable chaque année. La passe doit être installée dans le pare-brise avant du véhicule, du côté du conducteur.

Pour les résidents la passe est gratuite, pour les non-résidents la passe est de 50,00 \$ pour la période du 1^{er} juin au 15 novembre et de 10,00 \$ pour la période du 8 septembre au 15 novembre entre 5h00 et 22h00 et ce tous les jours.

La passe est délivrée uniquement sur présentation d'un certificat d'immatriculation ainsi que d'une pièce d'identité indiquant l'adresse du détenteur, ladite passe indiquera le nom du détenteur ainsi que le numéro du certificat d'immatriculation correspondant aux véhicules.

Pour les non-résidents, une seule passe sera délivrée par unité d'occupation; toutefois ladite passe pourra comporter plusieurs noms avec plusieurs numéros d'immatriculation.

Ne pas oublier que toute contravention au présent règlement constitue une infraction et est passible d'une amende de 50,00 \$ plus les frais. L'infraction est signifiée par constat d'infraction et peut être constatée par un policier ou un employé de la Ville désigné par le Conseil. Toute infraction est poursuivie en vertu des dispositions du Code de Procédure Pénale du Québec.

■ Règlement no 252 « Vente de garage »

Il est permis à tous les résidents de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et ce, une fois par année, de procéder à une vente de garage entre le mois de mai et le mois d'octobre inclusivement sur le territoire de la ville. Toute personne voulant procéder à une vente de garage doit obtenir du Service d'urbanisme de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel un certificat d'autorisation au coût de 10,00 \$.

■ Règlement no 192 « Arbres »

Avant d'abattre tout arbre, il faut s'adresser au Service d'urbanisme de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et demander un permis d'autorisation s'il y a lieu au coût de 10,00 \$.

■ Règlement no 163 « Effluents dans les réseaux d'égoûts unitaires et domestiques »

Il est interdit, en tout temps, de rejeter ou de permettre le rejet dans les réseaux d'égoûts unitaires ou domestiques (puisards) des objets suivants : de l'essence, du benzène, du naphte, de l'acétone, des solvants et autres matières explosives ou inflammables, de la cendre, du sable, de la terre, de la paille, du cambouis, du gazon, des résidus métalliques, de la colle, du verre, de la sciure de bois, des copeaux de bois, etc. et autres matières susceptibles d'obstruer l'écoulement des eaux ou de nuire au fonctionnement propre de chacune des parties d'un réseau d'égoûts et de l'usine de traitement des eaux usées.

*Pour vous procurer le permis nécessaire ou la clé pour le terrain de tennis.
Il serait préférable de communiquer avec le bureau de l'Hôtel de Ville au 742-3744,
pour faire préparer le formulaire nécessaire à l'émission des permis ou pour la clé du tennis.*

L' Aide-mémoire



HEURES D'OUVERTURE horaire d'été

BUREAU ADMINISTRATIF À L'HÔTEL DE VILLE CET ÉTÉ
(DU 1^{er} LUNDI DE MAI AU 1^{er} LUNDI DE SEPTEMBRE)

Lundi au jeudi de : 8h15 à 12h00
13h00 à 16h30
Vendredi: 8h15 à 11h45
Fermé l'après-midi

FERMETURE DU BUREAU POUR LA PÉRIODE DES VACANCES
Le bureau sera fermé du 18 juillet 2005 au
29 juillet 2005 inclusivement.

TRAVAUX PUBLICS
(DU 1^{er} LUNDI DE MAI AU 1^{er} LUNDI DE SEPTEMBRE)

Lundi au jeudi de: 7h00 à 12h00
13h00 à 17h00
Vendredi: 8h00 à 12h00
Fermé l'après-midi

CONGÉS FÉRIÉS À VENIR

Les bureaux de la municipalité seront fermés:

- Lundi 23 mai • Vendredi 24 juin •
- Vendredi 1 juillet • Lundi 5 septembre

ABRIS D'AUTO

Les abris d'auto temporaires sont autorisés sur le territoire de la **Ville de Saint-Joseph-de-Sorel** du 15 octobre d'une année au 15 avril de l'année suivante. Prenez note que ces derniers ne peuvent être installés à moins de 3 pieds du trottoir et doivent aussi respecter toutes les autres particularités prévues au règlement de zonage de la Ville. Pour plus d'informations, communiquez au bureau de la Ville.

COLLECTE DES DÉCHETS DOMESTIQUES ET VOLUMINEUX

Les déchets sont présentement ramassés (1) fois par semaine les lundis. Veuillez prendre note qu'à compter du 30 juin, et ce jusqu'au 2 septembre inclusivement, ils seront ramassés (2) fois par semaine soit les lundis et jeudis. **Dorénavant, les déchets volumineux (gros objets) seront ramassés en même temps que les déchets domestiques.**

Nous vous demandons de les mettre à la rue la veille de la journée de la cueillette, question de salubrité et de propreté (soit environ 12 heures à l'avance).

PROCHAINES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL

Dates: 18 avril - 16 mai - 20 juin - 4 juillet
Heure: 20h00 - début de la séance ordinaire

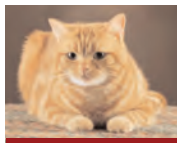
▪ LES SERVICE MUNICIPAUX ▪

URGENCE : (Police et Incendie)	911
Police SQ :	310-4141
Incendie Ville de Sorel-Tracy : (Prévention)	780-5786
Garage municipal, voirie :	743-4572
Secrétariat :	742-3744
Secrétariat : (télécopieur)	742-1315
Courriel : villemest-joseph-de-sorel@qc.aira.com	
Aréna : (loisirs)	743-3205
Piscine :	742-1172
Local du 3e âge :	743-5431
Usine de filtration Saint-Joseph-de-Sorel 1 200, rue Antaya, Sorel-Tracy	743-7087

N'oubliez pas!

COMPTE DE TAXES

Deuxième versement: 10 mai 2005
Troisième versement: 8 août 2005



CHATS ET CHIENS ERRANTS

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel reçoit plusieurs plaintes concernant les chiens et les chats errants. Veuillez garder vos animaux "en laisse" pour ne pas qu'ils incommode vos voisins.

AVERTISSEUR DE FUMÉE

Vous n'êtes pas sans savoir qu'il existe un règlement municipal obligeant tout propriétaire à installer un ou des avertisseurs de fumée dans son ou ses logements. Tout ceci dans le but de protéger vos vies et de réduire les pertes dues aux incendies. Une fois le détecteur installé, il appartient au locataire ou au résidant de vérifier régulièrement les batteries afin que l'appareil soit toujours en état de fonctionnement.

DRAINAGE BORNES FONTAINES

Au printemps (avril) et à l'automne (octobre), les employés municipaux procèdent au drainage des bornes-fontaines ce qui rend l'eau potable de couleur "jaune" ou "brune". Pour remédier à ce problème, veuillez faire couler votre eau pendant quelques minutes ou pour plus d'information communiquer avec Monsieur Jacques Bonin, contremaître des Travaux publics, au garage municipal au 743-4572.

INFORMATION MUNICIPALE DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL

Tirage : 1 100 exemplaires
Conception et impression : Imprimerie Mongeon et Fils Itée
Comité : Conseil de ville de Saint-Joseph-de-Sorel
Rédacteur en chef : Olivier Gravel
Dépôt légal : 2e trimestre 1991

Bibliothèque Nationale du Québec
Bibliothèque Nationale du Canada ISSN 1183-7551

Ce bulletin d'information municipale est publié trimestriellement par la ville de Saint-Joseph-de-Sorel, à l'intention de ses contribuables et ses résidents.